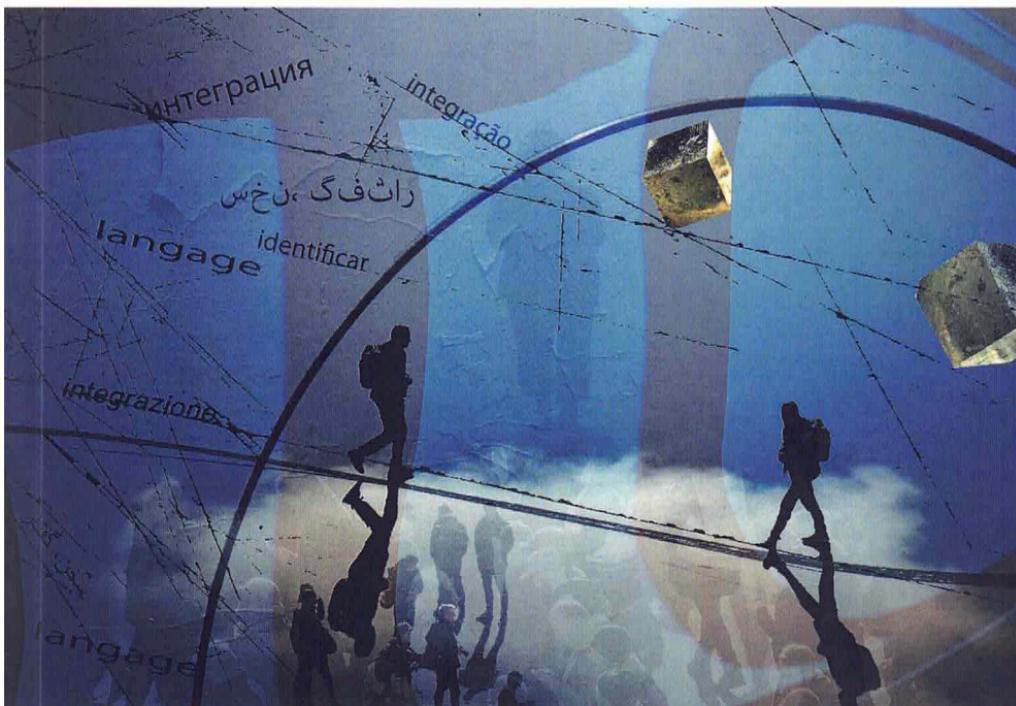


LE  
*f*  
FRANÇAIS  
AUJOURD'HUI

CONSTRUCTION  
IDENTITAIRE ET  
INTÉGRATION :  
L'ENSEIGNEMENT DE LA  
LANGUE EN QUESTIONS



**ARMAND COLIN**

# DÉBATTRE DE LA LAÏCITÉ ET DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION AVEC DES LYCÉENS.

## ENTRETIEN MENÉ AVEC DES ENSEIGNANTS DU LYCÉE PROFESSIONNEL CHARLES TILLON DE RENNES

Emmanuelle GUERIN

&

Véronique LAURENS

Université Sorbonne Nouvelle

Laboratoire DILTEC – (UR 2288)

L'école joue un rôle primordial dans la construction identitaire en étant le lieu de la confrontation à l'autre, de la reconnaissance des pairs, mais aussi, et surtout, le lieu où les référents légitimes qui fondent l'identité nationale sont transmis. Il en va ainsi de la transmission des formes de la langue commune, des référents historiques et artistiques et des savoir-faire qui garantissent (en principe) l'insertion dans la société. Tous les enseignements sont censés concourir à baliser le « parcours citoyen » qui s'étend de l'école maternelle au lycée, envisagé par l'institution comme s'adressant à « des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités.<sup>1</sup> » Dès lors, toutes les occasions de réaffirmer autour de quelles valeurs s'articule l'identité nationale sont saisies afin de renforcer l'adhésion à une culture commune de la citoyenneté. On aborde là les fondements de l'enseignement scolaire en France, garants du maintien des principes de la République, d'une génération à l'autre.

Compte tenu des publics d'élèves accueillis à l'école publique, on peut s'interroger sur la façon dont sont pensés les accès à cette culture commune : comment accompagne-t-on les élèves à en apprêter et admettre la légitimité étant donné les différents bains de socialisation extrascolaires dans lesquels les élèves évoluent ? La liberté, l'égalité et la fraternité, triptyque pensé pour constituer le socle de la laïcité, sont-elles des notions qui s'abordent de la même façon, indépendamment des cultures familiales ? Il

1. Site du ministère de l'Éducation nationale <<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen-5993>>.

est probable que l’évidence du bienfondé des principes républicains, tels que légitimement admis, ne soit pas également partagée par les élèves.

À partir d’une expérience menée par des enseignants du lycée professionnel Charles Tillon de Rennes<sup>2</sup>, nous prenons la mesure des effets de l’imposition de cette culture citoyenne commune, sans que soit interrogée son absolue légitimité. Comment des élèves issus de milieux socioculturels divers, avec des trajectoires familiales différentes, des héritages de valeurs et de représentations différents et plus ou moins contraignants, reçoivent-ils un discours qui, pour atteindre son objectif, n’accorde pas de validité à la contradiction ? Ladite expérience a été conduite à la suite de l’assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre 2020 dans la commune d’Éragny, dans le Val d’Oise. La charge symbolique de cet acte terroriste dirigé contre un enseignant, au-delà de l’atrocité, a pris une dimension politique en s’inscrivant dans le champ des affronts faits à la liberté d’expression, un des piliers de la laïcité structurant « l’esprit français ». Le ministère de l’Éducation nationale a ainsi mis en place un dispositif afin de réaffirmer « l’unité de la communauté éducative autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d’expression et du principe de laïcité.<sup>3</sup> » En l’occurrence, la mise en place du protocole suivant a été demandée : « Une minute de silence sera observée à 11 h, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs [...]. Ce temps pourra être précédé d’un temps pédagogique, en classe, adapté à l’âge des élèves, autour des valeurs de la République et de son École.<sup>4</sup> » Ainsi, dans une logique verticale, au regard du contenu de la lettre de Jean Jaurès, le ministère de l’Éducation nationale a imposé une interprétation de ce tragique évènement en l’ancrant d’emblée dans la problématique de l’identité nationale. On notera que le « temps pédagogique » durant lequel on pourrait imaginer des échanges propices à une négociation des différentes appréhensions de l’évènement, n’est que facultatif ; ce que suggère « Ce temps pourra être précédé, d’un temps pédagogique. »

Si le partage des valeurs de la République constitue en effet le ciment de la communauté française, le rôle de l’école ne serait-il pas d’accompagner les élèves vers la compréhension de leur caractère essentiel et non de contraindre à leur adhésion ? Autrement dit, et pour reprendre le contenu de la lettre de Jean Jaurès, l’école ne devrait-elle pas être le lieu où l’on apprend à comprendre ce qui fonde la nation pour en saisir les raisons pour

2. Le lycée professionnel accompagne et forme près de 500 élèves (lycéens, apprentis et adultes stagiaires). Une soixantaine d’enseignants spécialistes de différentes disciplines générales ou techniques sont en charge des filières de formation suivantes : « Accueil relations clients et usagers », « Commerce », « Gestion administration », « Métiers de la sécurité », « Étude et définition de produits industriels », « Microtechnique », « Systèmes numériques », « Technicien d’usinage » (*cf.* <<http://www.lyceecharlestillon.fr>>).

3. Idem <<https://www.education.gouv.fr/l-ecole-rendu-hommage-au-professeur-samuel-paty-307008>>.

4. Idem <<https://www.education.gouv.fr/2-novembre-hommage-samuel-paty-et-protocole-sanitaire-renforce-306996>>.

lesquelles on est partie prenante de cette nation ? En rendant ledit « temps pédagogique » facultatif, il est davantage question d'imposer ce que signifie être français, sans se soucier de la façon dont s'actualise l'appartenance à la communauté, compte tenu des trajectoires individuelles. Bien que Jean Jaurès confère à l'école la mission de ne pas former de simples « machines à épeler », mais des êtres pensants, les enseignants ont eu à endosser le rôle de porteurs d'une parole absolue, indiscutable.

Dans ce texte, nous rendons compte d'un entretien mené avec six enseignants du lycée Charles Tillon. Cet entretien, mené en deux temps en octobre et novembre 2021, dans les locaux du lycée, a permis aux enseignants un retour réflexif sur l'expérience mise en place un an auparavant en novembre et décembre 2020, avec des élèves de Seconde et de Première, dans le cadre des heures dédiées à l'« Accompagnement personnalisé<sup>5</sup> ». Cette expérience a rassemblé des enseignants de différentes disciplines générales et professionnelles. Elle a permis de contourner la verticalité de l'injonction ministérielle en mettant en place des espaces-temps de débats qui ont amené chacun (élèves comme enseignants) à se réapproprier l'évènement pour tenter d'en construire une interprétation sinon commune du moins partageable, celle de Français dans leur diversité.

Dans le compte-rendu d'entretien, nous revenons sur le choc initial ressenti suite à l'assassinat de Samuel Paty, la réception de l'injonction ministérielle, la mise en place d'une alternative à cette injonction, le bilan tiré de l'expérience un an après. Nous synthétisons ici les réponses aux questions qui ont été construites avec les enseignants du lycée Charles Tillon lors de la première rencontre d'octobre 2021, discutées entre eux entre octobre et novembre, et partagées lors de la deuxième rencontre de novembre 2021.

## Le choc initial : réactions et enjeux

Les enseignants se sont tous sentis concernés par l'assassinat de Samuel Paty et ont été grandement choqués par le fait que ce collègue a été assassiné pour le métier qu'il faisait, et parce que, lui, enseignant de français et d'histoire-géographie, avait osé maintenir dans son programme le traitement de la laïcité et de la liberté d'expression en abordant la question de la caricature. Le choc a été d'autant plus fortement ressenti en raison de la violence inouïe, atroce, de l'acte perpétré. Dans le vécu immédiat du choc, les enseignants se sont demandé s'il y avait des zones de non-droit éducatif en France, si

5. Le dispositif « Accompagnement personnalisé » (AP) consiste en un volume d'heures prévu, réparti en périodes sur l'année, pour travailler avec les élèves (des trois années du lycée) sur leurs besoins particuliers (organisation en petits groupes, une séance de deux heures par semaine, avec un enseignant volontaire – les enseignants impliqués changent à chaque période). Les contenus sont libres. Il peut s'agir de réviser des contenus de matières générales (remise à niveau en français, mathématiques histoire-géographie) de manière approfondie et détendue, sans évaluation, de travailler l'aisance à l'oral, d'aider à la préparation pour une poursuite d'études supérieures, etc.

aborder la question de la caricature du fait religieux devenait un acte de « bravoure » inouï. Les enseignants ont aussi mis en question la nature et l’ampleur du soutien de leur institution à leur égard, suite à l’évènement tragique.

Il y a eu un décalage certain entre le choc violent ressenti par les enseignants et ce qu’ont exprimé les élèves à la reprise des cours début novembre 2020<sup>6</sup> : ce n’est pas le fait qu’un enseignant ait été assassiné qui a choqué les élèves, mais ils ont été marqués, dans leur majorité, par la violence de l’acte (qui a pu provoquer chez certains une curiosité malsaine). D’autres réactions ont été entendues : certains ne se sont pas sentis concernés, certains ont dit que l’enseignant « l’avait cherché car il avait insulté la religion », certains ont dit que c’était juste un fait-divers.

Pour les enseignants, la question des enjeux, liés au traitement de l’évènement tragique et choquant avec des élèves, les a amenés à questionner puis à situer l’apport de leur action. Cet apport est de deux ordres selon eux : i) il s’est agi d’abord de montrer, de manière forte, la solidarité de l’équipe enseignante face à l’acte odieux violent et au choc subi ; cette démonstration collective a permis de faire prendre conscience aux élèves du choc ressenti par les enseignants et (pour une partie importante d’entre eux) de la gravité de ce qui s’était passé<sup>7</sup> ; ii) il a paru essentiel aux enseignants de (re-)travailler la compréhension de différentes notions essentielles à la vie en société, pour que de futurs jeunes adultes, quelles que soient leurs positions par rapport à la religion, aux différences de tous types entre les individus, puissent être ouverts à la compréhension des évènements qui touchent à la liberté de tout individu et comprennent les raisons pour lesquelles cette tragédie avait pu avoir lieu, et quelle en était la charge symbolique.

L’ampleur des enjeux impliqués a débouché sur la volonté de mettre en place un nouvel espace de débats pour permettre une réflexion renouvelée sur les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité) et en particulier sur les notions de laïcité et de liberté d’expression<sup>8</sup>.

---

6. Rappel contextualisant : les enseignants n’ont pas vécu le premier moment de choc initial avec les élèves au sein de leur établissement, car l’assassinat de Samuel Paty a été perpétré au moment du départ en congés de mi-trimestre. C’est à partir du jour de reprise des cours, deux semaines après les faits, le lundi 2 novembre 2020, que la suite du choc a été vécue collectivement, au sein de la communauté éducative, entre enseignants, entre les enseignants et la direction du lycée, entre la direction / les enseignants et les élèves.

7. Le lundi 2 novembre au matin, les enseignants du lycée Charles Tillon ont refusé d’assurer les deux premières heures de cours prévues avant le temps de cérémonie officiel qui devait avoir lieu à 11 heures : les élèves se sont donc trouvés sans enseignant dans leurs classes, ce qui a amorcé la prise de conscience que le retour à l’école après l’évènement tragique n’allait pas de soi.

8. Les enseignants expliquent que cette volonté s’est faite d’autant plus pressante que des contenus essentiels concernant l’apport des philosophes du siècle des Lumières, l’histoire des religions ou la question de la laïcité ont été retirés des programmes des filières de lycées professionnels à partir de la rentrée 2019-20, alors qu’ils étaient couverts, par exemple, en cours de français, d’histoire-géographie ou d’éducation civique. Cette modification des programmes est critiquée par les enseignants car, si elle met l’accent sur la formation à des

## La réception de l'injonction ministérielle : s'approprier un « ordre » de manière adaptée et contextualisée

Les adjectifs cinglent quand les enseignants évoquent comment ils ont reçu la demande ministérielle, relayée par un courriel envoyé par la direction de leur établissement, la veille de la reprise des cours, de mise en place d'un protocole à respecter le jour de la rentrée, le lundi 2 novembre 2020, qui consistait à lire une lettre de Jean Jaurès adressée aux instituteurs de la III<sup>e</sup> République, datant du 15 janvier 1888 (« Lettre aux instituteurs et institutrices » du journal *La Dépêche*), et de faire ensuite respecter une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty : demande « inappropriée », « décalée », « autoritaire », « inefficace » et qui laissait « l'enseignant seul face à ses élèves. »

Face à l'injonction ministérielle, les enseignants, d'abord individuellement chez eux, puis collectivement en se retrouvant au lycée le lundi matin, dans une ambiance très lourde, ont ressenti qu'ils ne pouvaient pas reprendre leur travail comme si de rien n'était les deux premières heures (on leur demandait d'assurer leurs cours comme d'habitude) et, ensuite, de procéder à la lecture du texte et à la minute de silence, chacun dans leur classe, face à leur groupe d'élèves, à 11 heures du matin. Le ministère de l'Éducation nationale imposait au corps enseignant un traitement classique (lecture d'un texte, une minute de silence), de manière solitaire, alors que les enseignants ressentaient fortement le besoin d'une réponse réfléchie, adaptée et collective pour faire sens (si tant est que ce soit possible) face un acte si cruel et exceptionnel. De fait, l'acte ne pouvait être reçu de la même manière par tous : il atteint chacun relativement à son vécu, sa sensibilité. Le besoin de collectif s'est fait ressentir afin de permettre aux enseignants de proposer aux élèves une réaction qui ne déborde pas le cadre de la relation enseignant-élève, sans laquelle le discours pédagogique s'égare. Les enseignants du lycée Charles Tillon ont alors refusé de faire ce qu'on leur demandait et ne sont pas allés en cours au début de la matinée.

Ce refus a été motivé par deux raisons essentielles : d'une part, les enseignants ressentaient le besoin de discuter d'abord entre eux, ils ne souhaitaient pas d'emblée travailler seuls chacun dans leur classe avec un groupe d'élèves ; d'autre part, il leur semblait nécessaire, pour assurer un minimum de compréhension du texte de Jean Jaurès par les élèves, de prendre le temps de situer avec eux qui était Jean Jaurès, de contextualiser l'écriture de cette lettre et d'en élucider des passages potentiellement difficiles à comprendre pour des élèves du XXI<sup>e</sup> siècle. Or, cette précaution-là n'était pas prévue dans le protocole envoyé et, les contenus couvrant l'action de

---

métiers, elle retire de fait la possibilité pour des lycéens inscrits dans des filières professionnelles d'appréhender des questions sociétales d'actualité et de se construire des repères clés pour appréhender tel ou tel événement de manière réfléchie et pas seulement au niveau du vécu sensationnel. Le dispositif « Accompagnement personnalisé » permet d'aborder ces questions, mais le volume horaire consacré n'est pas suffisant.

Jean Jaurès au début du XX<sup>e</sup> siècle ayant été retiré du programme d’histoire, les élèves n’avaient pas les moyens de donner sens au texte à écouter.

Les enseignants ont donc engagé un temps de discussion collective entre eux et avec la direction du lycée (qui a choisi de suivre le mouvement initié par les enseignants), afin de décider ce qu’ils voulaient mettre en place pour ce moment symbolique d’hommage rendu à Samuel Paty, en s’inquiétant particulièrement du sens que cela aurait non seulement pour eux en tant que communauté professionnelle, mais aussi pour leurs élèves. Sur la proposition d’une enseignante, la décision fut prise de faire écouter le texte de Jean Jaurès mis en musique et enregistré par le rappeur Oxmo Puccino pour rendre hommage au corps enseignant<sup>9</sup>. Le protocole retenu fut donc le suivant : introduction/explication par la direction du lycée du temps d’hommage, écoute du texte de Jean Jaurès à travers la version d’Oxmo Puccino, minute de silence. Le temps d’hommage eut lieu à 11 heures, dans les cours de récréation des deux sites du lycée. Les élèves furent attentifs dans leur très grande majorité, happés par l’écoute des mots de Jaurès via la voix d’un rappeur connu. Il est certain que le choix d’une écoute collective de ce texte parlé et mis en musique par un chanteur contemporain a permis d’atteindre les élèves bien plus sûrement qu’une lecture démultipliée dans autant de salles de classe par des enseignants isolés et accablés par l’évènement.

En quelque sorte, la communauté enseignante du lycée Charles Tillon, en exerçant son droit de retrait et son droit de liberté pédagogique, a trouvé les moyens de construire une réponse adaptée collective, malgré la dureté de l’évènement, malgré le décalage de la demande ministérielle par rapport à la réalité du terrain du lycée. Face à l’injonction ministérielle, le choix fut celui d’une appropriation du protocole de manière contextualisée. Cette expérience a fait sens à la fois pour les élèves et pour les enseignants, sur le moment et dans les semaines qui ont suivi. À la suite de ce moment d’hommage, une dynamique est née entre quelques enseignants, de différentes disciplines, générales et professionnelles, qui ont décidé alors de ne pas en rester là et de mettre à profit le dispositif AP pour accompagner les élèves dans la compréhension de l’évènement et la réflexion sur les valeurs clés de la République française.

## **La mise en place d’un accompagnement des élèves**

La mise en place d’un accompagnement spécifique des élèves sur les questions liées à la laïcité, à la liberté d’expression a été souhaitée par les enseignants et appuyée / facilitée par la décision de la direction du lycée d’utiliser le dispositif AP et de le faire évoluer pour mettre en place un travail de fond sur ces questions dans un volume horaire adéquat. Ainsi, les enseignants volontaires (déjà impliqués dans le dispositif AP ou souhaitant

9. Cf. Lettre lue en musique par Oxmo Puccino (2' 22"), extrait de l’album *Jours de gloire*, disponible en ligne <<https://www.youtube.com/watch?v=RZmRvQW8yBE>>.

y prendre part suite à la dynamique créée le 2 novembre) ont pu bénéficier d'heures de préparation pour réfléchir à ce qu'il fallait faire. Ensuite, un nombre plus resserré d'enseignants a travaillé à concevoir une série de cinq séances de deux heures portant sur les thèmes de la laïcité, la liberté d'expression, la liberté de la presse, le dessin de presse et la caricature, et enfin une question à débattre : « Peut-on rire de tout ? » (groupe de pilotage constitué d'enseignants de français, d'histoire-géographie, de mathématiques, d'arts, de construction, et de la documentaliste du lycée). Le cadrage des cinq séances a été planifié à partir d'une interface « padlet », disponible en ligne, permettant d'agencer des contenus à travailler et des supports divers à partir desquels aborder ces contenus<sup>10</sup>. Pour ce padlet cadrant le travail des cinq séances d'AP, chaque enseignant impliqué a pu proposer des supports, des idées de contenus. La sélection a été collective et a permis de mettre à disposition des ressources variées, six par thématique, à partir desquelles les enseignants ont pu choisir les supports qui leur convenaient pour animer leurs séances (généralement deux supports différents). Cet outillage a été précieux pour les enseignants, notamment ceux peu habitués à animer ce type de temps d'échanges avec les lycéens sur des sujets sociétaux complexes. Les séances ont été prévues pour des demi-groupes avec au maximum quinze lycéens, pris en charge par un binôme d'enseignants, et ont eu lieu dans les semaines qui ont suivi la reprise des cours, en novembre et décembre 2020, dans les temps d'AP prévus animés par l'ensemble des enseignants impliqués.

Les activités types de ces séances ont été de deux ordres : i) des activités de réception / interprétation de documents écrits, vidéos, visuels ; ii) des échanges et des débats suite à la compréhension des documents sources, ces supports jouant le double rôle d'étayage des connaissances et des repères sur les notions traitées, et de déclencheurs de paroles pour le temps de discussion à suivre. Certaines séances ont pu également démarrer avec une activité permettant d'exprimer les idées, les représentations « déjà-là » des lycéens par rapport aux notions abordées, ou bien ces représentations ont émergé aussi au fil des activités de compréhension / interprétation, et bien évidemment pendant les temps de discussion.

## **Retour sur l'expérience, un an après**

Un an après, à l'automne 2021, les enseignants analysent l'expérience de l'année précédente et dressent un bilan en trois temps, entre constats, questionnements et projections.

---

10. Le padlet est visible via ce lien <<https://padlet.com/cdicharlestillo/shjyqk0p2k9ikuzn>>. Il fait partie des outils ressources utilisés couramment par les enseignants du lycée Charles Tillon.

## **Analyses et constats sur le vécu**

Les enseignants reviennent sur l’impact de l’expérience de 2020 par rapport à leur rôle et par rapport aux élèves.

Ils soulignent d’abord que le vécu collectif et la dynamique qui a été créée leur a rendu service : cela les a aidés à s’apaiser face au choc immense ressenti ; ils ont le sentiment de s’être « reconnus » mutuellement et d’être sortis de la solitude paradoxale de leur métier. On peut y voir une façon d’assumer l’imbrication du collectif (communauté enseignante partageant des expériences et enjeux communs) et de l’individuel (approche subjective d’un évènement qui dépasse les seules préoccupations scolaires).

Leur réaction commune construite dans la discussion et le consensus a montré aux élèves que les enseignants étaient engagés sur la même voie et qu’au-delà d’exercer leur métier, ils se plaçaient à leurs côtés comme des citoyens. La dynamique enseignante a insufflé quelque chose du côté des élèves : il n’était pas rare de voir continuer les discussions entamées lors des séances d’AP dans la cour de récréation.

Le cadrage préparé, planifié et mis à disposition de l’équipe s’est révélé très utile pour outiller les enseignants, pour offrir aux élèves du grain à moudre et ainsi ouvrir des espaces d’échanges et de débats sur les notions ciblées ; notions éminemment complexes à aborder pour soi-même, entre enseignants, et, à fortiori, avec des adolescents en plein processus de construction identitaire.

Les élèves se sont montrés intéressés pour discuter des fondements de la vie en société. Ils se sont sentis impliqués, écoutés, pris en compte, et se sont montrés de plus en plus à l’aise, au fur et à mesure des séances. Ceci a permis dans la dernière séance prévue d’aborder la question de la caricature de manière plus aisée que lors des séances initiales, avec des élèves apparemment plus libres dans leur appréhension des notions et des enjeux.

Il y a eu parfois des moments de discussion difficiles, des crispations dans les espaces-temps de paroles créés, mais les enseignants ont fait face, notamment parce qu’ils animaient les séances en binômes, ce qui leur a permis de s’épauler ou de se relayer quand le débat devenait houleux, en danger de blocage.

Une notion s’est révélée très difficile à aborder dans tous les groupes : celle du blasphème. Les enseignants n’ont pas tous abordé cette notion, mais quand elle l’a été, les discussions ont été difficiles car les élèves ont exprimé, dans leur grande majorité, que la pratique du blasphème était problématique pour eux, qu’ils soient croyants ou non. Face à ce positionnement quasi unanime, les enseignants se sont sentis assez désarmés et ont rappelé alors l’évolution historique de la place du blasphème dans la société française, en faisant très attention à montrer qu’ils entendaient la position des élèves, prompts à se sentir blessés ou peu respectés. On peut faire l’hypothèse que la difficulté face à cette notion constitue un indice d’un défaut d’actualisation de ce qui caractérise la jeunesse française contemporaine. Il semble que le

rapport à la religion, dans une société globalisée où les différentes sensibilités se croisent inévitablement, où l'amenuisement de la force des idéologies notamment politiques qui ont articulé les mouvements sociaux du XX<sup>e</sup> siècle ouvre la voie d'une réactivation du besoin de spiritualité et modifie la place de la religion dans l'ordre social. On expliquerait ainsi que le droit au blasphème soit difficilement compréhensible même pour les élèves ne revendiquant pas leur adhésion à une religion, parce qu'ils se sentent solidaires de leurs pairs « croyants ». S'il n'est évidemment pas question de la remettre en cause, la séparation de l'Église et de l'État, dans les termes de son fondement, ne ferait plus sens avec autant d'évidence que pour les générations antérieures.

Le dispositif mis en place a offert en fait, plus globalement, une base commune pour discuter, pour confronter des positionnements ou des avis différents, voire opposés, sur d'autres sujets.

### **La question de l'impact durable de l'expérience sur les élèves**

Mais une question persiste et préoccupe les enseignants : est-ce que le dispositif AP adapté à la situation exceptionnelle de l'automne 2020 a permis aux élèves d'évoluer par rapport à leurs réactions initiales suite à l'assassinat de Samuel Paty et par rapport aux notions abordées ensuite ? Il leur est impossible de répondre clairement à cette question. Les enseignants du lycée Charles Tillon soulignent qu'en lycée professionnel, les élèves n'ont pas forcément accès à l'information, à la possibilité de réfléchir par eux-mêmes aux évènements ou questions sociétales qui traversent, souvent avec violence, la vie dans la société actuelle. Pour beaucoup d'entre eux, l'école constitue le seul espace de confrontations d'idées, pour parler du pacte républicain commun, pour en discuter et y trouver un sens pour soi. Ce que les enseignants ont tous constaté, c'est que les élèves se sont montrés curieux et partie prenante du processus. Mais qu'en reste-t-il quelques mois, un an après ? Les enseignants ont questionné les élèves alors en Seconde qui sont maintenant en classe de Première. Ceux-ci ont indiqué qu'il ne leur restait pas grand-chose de clair de l'expérience vécue, à part le souvenir d'un moment important intéressant, mais sans plus. Ils se souviennent d'un espace de liberté, d'échanges, de partages, mais ils ne se souviennent plus du fond ; ils se rappellent certains éléments sans plus de précision.

### **Projections**

Face à la réponse des élèves, qui pourrait nourrir un sentiment d'échec et donner l'impression d'avoir versé une goutte d'eau dans un océan de défis, les enseignants ne mettent pourtant pas en doute le bienfondé de l'expérience vécue et, au contraire, revisitent leur rôle d'éducateurs en se projetant comme des semeurs de graines, à partir du choix de pérenniser le dispositif mis en place en 2020 autour des notions sociétales travaillées. Ils inscrivent leur rôle éducatif dans le temps long d'un accompagnement toujours à recommencer avec chaque promotion d'élèves de Seconde, ou à

poursuivre avec les élèves accompagnés pendant leurs trois années d’études au lycée.

Depuis l’automne 2020, un an après, et pour les années à venir, il leur apparaît fondamental d’accompagner les élèves de manière rapprochée lors d’évènements aussi choquants, violents, complexes, afin de leur permettre de situer les enjeux actuels, de savoir comment s’informer pour se construire une conscience de citoyen. Les enseignants ont l’impression qu’il leur faut d’autant plus accompagner les élèves que, souvent, dans des moments difficiles pour le vivre en société, ils répètent ce qu’ils entendent sans avoir les moyens de prendre du recul, de mettre à distance, de mesurer leurs ressentis, de croiser les informations, etc.

Ils élargissent aussi le travail d’accompagnement à faire autour d’autres grands thèmes, tels que la tolérance, la citoyenneté, l’égalité homme-femme, l’homosexualité, etc., à propos desquels ils se montrent d’une vigilance renouvelée (par exemple face aux propos homophobes qui peuvent fuser dans les couloirs ou les salles de classe).

En se projetant de manière renouvelée dans ce rôle éducatif, les enseignants listent ce qui leur paraît nécessaire à la bonne marche d’un dispositif comme celui de l’AP. Ils soulignent la condition essentielle de l’engagement de l’école et la nécessité de dégager du temps dédié au traitement de questions sociétales, citoyennes. Cela implique pour les enseignants de se préparer, de s’outiller pour aider à développer la réflexion et le dialogue, d’apprendre à mettre à distance leurs émotions et leurs convictions, même dans la confrontation, notamment quand les élèves sont rétifs, provocateurs, voire violents dans leurs propos. Quand surviennent des désaccords, ils recommandent d’adopter une attitude à la fois cadrante et ouverte : cadrante pour éviter les dérapages ; ouverte pour laisser advenir les prises de paroles, y compris quand celles-ci peuvent heurter. Il s’agit alors pour l’enseignant de se tenir avec sang-froid dans une certaine neutralité. Autrement dit, il ne s’agit pas d’imposer une pensée et un savoir-penser mais d’accueillir les représentations, quelles qu’elles soient, et de les confronter à leurs effets pour aller vers leur problématisation.

Dans les espaces-temps de paroles créés à l’école, il revient aux enseignants de faire comprendre que tout peut être dit, mais que l’important est de comprendre comment cela peut être perçu de différentes manières, de donner aux élèves les moyens de construire un regard distancié sur ce qui est dit. Il s’agit d’amener les élèves à s’écouter, à s’entendre, à envisager différents points de vue, à discuter et non à s’injurier en se coupant la parole, à se mettre d’accord sur le fait qu’on n’est pas d’accord, à respecter cela et à respecter le droit à la parole de celui avec qui on n’est pas d’accord.

Les espaces-temps de discussion créés leur semblent essentiels afin d’accompagner les élèves dans leurs réflexions, leurs ressentis sur les mutations sociétales, les questions vives qui traversent la vie de la nation. Quelque chose d’essentiel se joue au niveau des constructions identitaires de ces citoyens en devenir.

## Au terme de l'entretien

Il y a un avant et un après « 2 novembre 2020 » dans la vie de l'équipe enseignante du lycée Charles Tillon de Rennes : l'expérience menée a donné toute sa place à la parole pour affronter un choc initial, construire une réponse éducative adaptée et ouvrir des espaces de questionnements, de confrontations, qui sont éminemment des espaces où peuvent s'amorcer ou se poursuivre, pour les adolescents accompagnés, des bribes de constructions identitaires et des cheminements d'intégration dans la cité. C'est face à la langue, dans la langue, par la langue que ces jeunes citoyens en devenir peuvent apprendre à se dire et apprendre à entendre ce que les autres disent, en d'autres termes apprendre à construire et à confronter leurs idées.

L'école peut-elle ouvrir des espaces-temps de paroles pensés comme des lieux d'accompagnement des élèves sur des questions sociétales cruciales ? Il faut espérer que oui et appeler à oser la liberté d'expression à l'école, oser la spontanéité des échanges, dans un dispositif à la fois préparé, cadre et ouvert, afin de libérer les paroles, y compris ce qui n'est pas recevable au regard des notions fondatrices de la République, pour mieux le questionner, condition *sine qua non* pour que les élèves grandissent en citoyens à partir de ce qu'ils sont et non à partir d'une image figée de ce que l'institution voudrait qu'ils assimilent sans discuter. L'expérience présentée illustre ce que pourrait être un renouvellement de la façon dont l'école peut mener à bien sa mission : amener chaque élève à se construire dans le partage des valeurs de la nation sans nier ou invalider d'autres valeurs mais en étant force de conviction de leur caractère universel, permettant ainsi à chacun de les faire siennes.

**Propos recueillis et introduits par**

**Emmanuelle GUERIN & Véronique LAURENS**